

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU ROVE  
SEANCE DU 15 MAI 2023**

**Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 21 ; Pouvoirs : 7 ; Absents : 8**

L'an deux Mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 9 mai 2023

**ETAIENT PRESENTS :** BONNET Marie-Claude -CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GUEVARA David – GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel— LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

**ONT DONNE POUVOIR :** GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges - BARTOLI Michel à SABATINO Paul - MARTINEZ Véronique à JAUFFRET Michel - CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GIRAUD Chantal à DESMATS Nicole - JUAN Annie à CORTES Jeanne - MISSIMILLY Laurent à ROSSO Viviane

**ABSENTS :** GUIDI Marie-Noëlle - BARTOLI Michel - MARTINEZ Véronique - CANGELOSI Laetitia- GIRAUD Chantal - JUAN Annie - MISSIMILLY Laurent - SACOMAN Roger

**SECRETAIRE DE SEANCE :** SALAS Aline

2023-03-03	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2023</b> <i>Création d'une aire de jeux au gymnase</i>
------------	---

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de création d'une aire de jeux au gymnase.

En 2021 le Conseil Départemental des Bouches du Rhône avait déjà subventionné la commune pour l'aménagement de 2 aires de jeux situées également au gymnase.

Ce nouveau projet s'inscrit dans le cadre d'une mise en conformité du fait de l'ancienneté de la structure. En effet, cette dernière, très utilisée par nos administrés, est dans un état général vétuste, il est donc impératif d'envisager son remplacement.

La commune a déjà entrepris des efforts importants pour la réfection et la rénovation des bâtiments et espaces publics communaux, elle poursuit donc avec cette opération, dans l'objectif de permettre aux usagers d'utiliser l'aire de jeux en toute sécurité et présentant un confort adapté aux normes exigées.

Ce projet sera essentiellement financé par autofinancement de la Commune du ROVE et par une subvention du Conseil Départemental 13 dans le cadre des travaux de proximité 2023 qui pourrait s'élever à 70%.

Le montant estimatif de cette opération est de 32 762.40 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants	% Taux
Aire de jeux	12 232,00 €	Conseil Départemental 13 : Proximité 2023	22 933,68 €	70%
Montage et pose jeux	16 230,40 €	Autofinancement Commune le Rove	9 828,72 €	30%
Aménagement massif et terrain	4 300,00 €			
<b>Total opération</b>	<b>32 762,40 €</b>	<b>TOTAL FINANCEMENTS :</b>	<b>32 762,40 €</b>	<b>100%</b>

Considérant la vétusté de l'aire de jeux située au gymnase de la commune

Considérant une forte utilisation des structures la composant,

Considérant la nécessité de mise en sécurité de cette dernière,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre des travaux de proximité,

Vu le plan de financement présenté ci-dessus,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette opération pourrait être éligible au titre d'une aide financière du Conseil Départemental 13, dans le cadre des travaux de proximité (70%).

Aussi propose-t-il au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la subvention la plus élevée possible.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de **DEMANDER** une aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental 13 pour la création d'une aire de jeux dans le cadre des travaux de proximité

**ARTICLE 2 :** d'**APPROUVER** le dossier présenté.

**ARTICLE 3 :** de **CHARGER** Monsieur le Maire de fournir les pièces nécessaires le moment venu, pour l'octroi de cette subvention d'une part et le versement de celle-ci d'autre part ;

**ARTICLE 4 :** d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du projet. Les montants nécessaires sont prévus au budget communal.

**VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,  
Georges ROSSO

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE B. DU RH.' at the top, '13740 (B. du Rh.)' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a church and a windmill.